



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

Immédiatement après la prière, M. LAMOUREUX invoque le *Règlement* et demande que l'on vérifie si le quorum est atteint.

Le président informe l'Assemblée qu'il y a suffisamment de députés pour constituer le quorum.

L'Assemblée permet la deuxième lecture des projets de loi 209 et 210.

M. CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 209 — *Loi sur l'indemnisation des pompiers (modification de la Loi sur les accidents du travail)/The Firefighters Compensation Act (Workers Compensation Act Amended)*.

Le président rend la décision suivante :

Le prochain point à l'ordre du jour de l'Assemblée est le projet de loi 209, la *Loi sur l'indemnisation des pompiers (modification de la Loi sur les accidents du travail)/The Firefighters Compensation Act (Workers Compensation Act Amended)*. Les députés savent peut-être que ce projet de loi traite de certains sujets qu'aborde également le projet de loi 25, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*, lequel a récemment fait l'objet d'une deuxième lecture à l'Assemblée.

Certaines dispositions de Beauchesne ainsi que les règlements et les usages de l'Assemblée législative du Manitoba doivent être pris en considération lorsque deux projets de loi portant sur le même sujet et dont le but est similaire sont présentés pendant la même session. Le commentaire 624(3) de Beauchesne prévoit ce qui suit : « Il n'existe ni règle ni coutume qui empêche la présentation de deux ou de plusieurs projets de loi se rapportant au même sujet et renfermant des dispositions analogues. Mais lorsque la Chambre s'est déjà prononcée sur l'un, en adoptant ou en rejetant le projet de loi en deuxième lecture par exemple, on ne peut poursuivre l'examen de l'autre s'il comporte sensiblement les mêmes dispositions et que d'ailleurs une motion demandant permission d'en saisir la Chambre n'eût pas été recevable. Si l'on retire un projet de loi, après avoir fait quelque progrès, un autre projet de loi dont l'objet serait le même peut être présenté. »

L'article 41 du *Règlement* prévoit ce qui suit : « Il est interdit aux députés de susciter le débat sur une affaire qui a été réglée au cours de la session ou d'anticiper sur une affaire inscrite au *Feuilleton* et dont il a été donné avis. »

En outre, le président ROCAN a rendu cinq décisions en 1990 qui indiquent qu'il contreviendrait aux règles de procédure d'examiner un projet de loi inscrit au *Feuilleton* si un autre projet portant sur le même sujet et renfermant des dispositions analogues avait déjà été examiné par l'Assemblée.

Je soulève cette question parce qu'il y a une ressemblance manifeste entre les projets de loi 209 et 25 et que ce dernier a franchi l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée. De plus, j'ai consulté le bureau de la greffière et celui du conseiller législatif pour confirmer la ressemblance et il a été conclu qu'il y a effectivement ressemblance, particulièrement en ce qui a trait à la présomption applicable aux pompiers ayant un cancer. Par conséquent, il contreviendrait aux règles de procédure de l'Assemblée de permettre un débat sur le projet de loi 209.

Le député de Turtle Mountain se trouve devant l'alternative suivante : soit le projet de loi 209 demeure inscrit à l'ordre du jour sans que l'Assemblée en soit saisie, soit le député demande à l'Assemblée de consentir à l'unanimité au retrait du projet de loi.

---

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant le Code de la route (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment Act (Bicycle Helmets)*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient. Sur la motion de M. DEWAR, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 202 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. JHA intervient. L'Assemblée accorde à M. SWAN le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. CULLEN et DEWAR interviennent. L'Assemblée accorde à M. SCHELLENBERG le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. MAGUIRE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 204 — *Loi sur les audiologistes et les orthophonistes/The Audiologists and Speech Language Pathologists Act*.

Le débat se poursuit.

M. MAGUIRE intervient. Sur la motion de M. SCHELLENBERG, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> ROWAT voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (droit de visite des grands-parents)/The Child and Family Services Amendment Act (Grandparent Access)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. CALDWELL pour la reprise du débat.

M. REIMER intervient. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. CALDWELL présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Énergie éolienne

Attendu :

que la province du Manitoba a pour objectifs de promouvoir et de rendre possible l'exploitation ordonnée des ressources énergétiques, de procurer aux consommateurs des sources d'énergie fiables et abordables et d'encourager la conservation et l'utilisation efficace de l'énergie conformément aux principes du développement durable;

que des investissements dans la diversification de la production d'énergie permettront de respecter ces principes;

que l'énergie éolienne constitue un moyen de diversifier la production d'énergie puisqu'elle viendrait soutenir la source d'énergie actuelle de la province, c'est-à-dire l'hydroélectricité;

que l'énergie éolienne au Manitoba est une source d'énergie à la fois non polluante et renouvelable et, par conséquent, conforme aux principes du développement durable;

que l'utilisation de l'énergie éolienne nécessite des technologies, des produits et des services nouveaux, ce qui pourrait créer des occasions d'affaires pour des entreprises du Manitoba de même que de nouveaux emplois dans le domaine de la haute technologie et accroître le développement économique du Manitoba;

qu'Hydro-Manitoba effectue actuellement des évaluations préliminaires afin de déterminer quels seraient les emplacements idéaux pour installer des éoliennes qui serviraient à produire de l'électricité,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer à promouvoir et à rendre possible l'exploitation ordonnée des ressources énergétiques en investissant dans la recherche, en particulier dans le domaine de la production d'énergie éolienne, de manière à diversifier la production d'énergie au Manitoba conformément aux principes du développement durable.

Il s'élève un débat.

M. CALDWELL et M<sup>me</sup> MITCHELSON interviennent. Pendant le débat, M. MALOWAY invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires faits par la députée de River East.

M<sup>me</sup> MITCHELSON intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente adjointe par intérim déclare le rappel au *Règlement* recevable.

M<sup>me</sup> MITCHELSON fait appel de la décision devant l'Assemblée.

Conformément au paragraphe 23(4) du *Règlement*, le vote est reporté et sera le premier point à l'ordre du jour pendant la prochaine heure réservée aux affaires émanant des députés.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> MITCHELSON ainsi que MM. JENNISSON, CUMMINGS, MALOWAY et DYCK interviennent. M. CULLEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (M. Rempel, B. Rempel, H. Rempel et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce envisage de mener une étude sur les circonstances indiquées et qu'il envisage de formuler des recommandations au gouvernement du Manitoba dans le but de corriger la situation. (N. Bigford, C. Birks et K. Perrin)

M. REID, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le cinquième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le mardi 31 mai 2005, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties);*
- Projet de loi 3 — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended);*
- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act;*
- Projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act;*
- Projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act;*
- Projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act;*
- Projet de loi 36 — *Loi visant à améliorer l'administration des tribunaux/The Courts Administration Improvement Act.*

**Composition du Comité :**

Le Comité a élu M. JENNISSEN à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. JENNISSEN remplace M. DEWAR;
- M. le *ministre* SELINGER remplace M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK remplace M. SCHELLENBERG;
- M. le *ministre* ROBINSON remplace M. le *ministre* SMITH;
- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK;
- M. FAURSCHOU remplace M. CULLEN;
- M. REIMER remplace M. EICHLER;
- M<sup>me</sup> TAILLIEU remplace M. ROCAN.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)* :

Rosemary Dzus

Manitoba Recreational Trails Association, Inc.

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act* :

Marc Pelletier

Particulier

Dave Fillion

Certified Technicians and Technologists Association  
of Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 36 — *Loi visant à améliorer l'administration des tribunaux/The Courts Administration Improvement Act* :

Doug Dobrowolski

Association des municipalités du Manitoba

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que l'alinéa 9b) figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par substitution, à « , si un commissaire aux serments confirme l'identité de la personne par écrit », de « et en fournissant des pièces d'identité valables ».*

(N<sup>o</sup> 14) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 18.1(4), de ce qui suit :*

**Procès-verbaux des réunions du conseil**

**18.1(5)** Après chaque réunion du conseil, le locateur remet aux représentants des locataires une copie du procès-verbal de la réunion, à l'exclusion de toute partie contenant des renseignements personnels ayant trait à des locataires ou à des membres de son personnel. Toutefois, ces renseignements peuvent leur être fournis si les personnes concernées y consentent.

**Accès aux procès-verbaux**

**18.1(6)** Les représentants des locataires peuvent permettre aux autres locataires d'avoir accès aux procès-verbaux.

(N<sup>o</sup> 36) — *Loi visant à améliorer l'administration des tribunaux/The Courts Administration Improvement Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le mardi 31 mai 2005, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*;
- Projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Regional Health Authorities Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act*;
- Projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act*;

- Projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act*;
- Projet de loi 26 — *Loi abrogeant la Loi sur la margarine/The Margarine Repeal Act*;
- Projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission hippique et abrogeant la Loi sur les courses de chevaux/The Horse Racing Commission Amendment and Horse Racing Regulation Repeal Act*;
- Projet de loi 32 — *Loi validant le Règlement 5/02 de la municipalité rurale de Kelsey/The Rural Municipality of Kelsey By-law No. 5/02 Validation Act*;
- Projet de loi 42 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Health Services Insurance Amendment and Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act*;
- Projet de loi 43 — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act*.

### Composition du Comité :

Le Comité a élu M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* SMITH remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* RONDEAU remplace M. le *ministre* BJORNSON;
- M. MARTINDALE remplace M. DEWAR;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD remplace M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. le *ministre* LATHLIN remplace M. SWAN;
- M<sup>me</sup> STEFANSON remplace M. CUMMINGS;
- M<sup>me</sup> ROWAT remplace M. FAURSCHOU;
- M. HAWRANIK remplace M. SCHULER;
- M. ROCAN remplace M. HAWRANIK;
- M. CUMMINGS remplace M<sup>me</sup> STEFANSON.

Substitutions effectuées, avec le consentement de l'Assemblée, pendant la réunion :

- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* SMITH;
- M. le *ministre* SMITH remplace M. le *ministre* SALE.

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Regional Health Authorities Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act* :

Rob Robson

Institut pour la sécurité des patients du Manitoba

Le Comité a entendu 5 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act* :

Solange Buissé	Association des étudiants et des étudiantes du CUSB
Roland Gaudet	Association des professeurs du Collège universitaire de Saint-Boniface
Daniel Boucher, directeur général	Société franco-manitobaine
John Whiteley	Association des professeurs de l'Université du Manitoba
Jim Clark	Association des professeurs de l'Université de Winnipeg

Le Comité a entendu 6 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act* :

Manson Moir	G.A.S.P.E. (Group Advocating Safe Petroleum Emissions)
Bruce Campbell	Particulier
Wendy Anderson	Particulier
Laura Jean Campbell	Particulier
Ken Wray	Particulier
Brad Thiessen, président	Manitoba Committee Small Explorers and Producers Association of Canada

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 43 — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act* :

D <sup>r</sup> William D. B. Pope	Registraire, Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba
-----------------------------------	--

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act* :

Raymonde Gagné	Rectrice, Collège universitaire de Saint-Boniface
----------------	---

Le Comité a reçu 2 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act* :

Jim Anderson	Particulier
Gordon Halls	Particulier

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Regional Health Authorities Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 1.1, énoncé à l'article 4 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « À titre de collège affilié à l'Université du Manitoba, la », de « La ».*

*Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 1.1, de ce qui suit :*

**Programmes — collèges communautaires**

**1.2** La Corporation est un collège affilié à l'Université du Manitoba et peut également, pour la réalisation de ses objectifs, offrir des programmes approuvés par le Conseil de l'enseignement postsecondaire et dont le niveau correspond à ceux offerts par les collèges communautaires.

*Il est proposé que l'alinéa 2.1(1)b), énoncé à l'article 5 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « conseil », de « , l'un de ces membres devant être un étudiant ».*

*Il est proposé que l'article 5 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 2.1(3), de ce qui suit :*

**Mandat du membre étudiant**

**2.1(4)** Malgré le paragraphe (3), l'étudiant nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil exerce un mandat de un an et peut recevoir un nouveau mandat.

*Il est proposé que l'alinéa 6b), énoncé à l'article 10 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « honorifiques », de « dans cette matière ».*

*Il est proposé que l'article 10 du projet de loi soit amendé par substitution, aux paragraphes 6.1(1) et (2), de ce qui suit :*

**Accord conclu avec une université ou un autre établissement francophone**

**6.1(1)** Avec l'approbation du Conseil de l'enseignement postsecondaire, la Corporation peut conclure un accord :

a) avec une université du Canada qui offre des programmes essentiellement en français afin de permettre à ses étudiants d'obtenir des crédits à l'égard d'un cours ou d'un programme menant à l'obtention d'un grade que décerne cet établissement;

b) concernant des programmes menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, avec un collège, un collège universitaire ou un autre établissement comparable au Canada dans le but :

(i) d'élaborer et d'assurer la prestation de programmes mixtes,

(ii) de permettre à ses étudiants d'obtenir des crédits à l'égard d'un cours ou d'un programme menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme qu'elle-même ou l'autre partie à l'accord décerne.

*Il est proposé que l'article 6.2, énoncé à l'article 10 du projet de loi, soit amendé par adjonction, à la fin, de ce qui suit :*

La vérification est effectuée dans la langue dans laquelle la Corporation exerce normalement ses activités.

**(N° 21)** — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que le paragraphe 93(1), énoncé à l'article 23 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « l'environnement », de « ou hypothéquer gravement l'utilisation des biens-fonds environnants ».*

**(N° 26)** — *Loi abrogeant la Loi sur la margarine/The Margarine Repeal Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 27)** — *Loi modifiant la Loi sur la Commission hippique et abrogeant la Loi sur les courses de chevaux/The Horse Racing Commission Amendment and Horse Racing Regulation Repeal Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 32)** — *Loi validant le Règlement 5/02 de la municipalité rurale de Kelsey/The Rural Municipality of Kelsey By-law No. 5/02 Validation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 42) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Health Services Insurance Amendment and Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 43) — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M<sup>me</sup> BRICK, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> WOWCHUK, *ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales*, fait une déclaration au sujet du 5<sup>e</sup> forum annuel des législateurs.

M. PENNER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

M. le *ministre* CHOMIAK propose, au nom de M. le *ministre* MACKINTOSH, la première lecture du projet de loi 50 — *Loi corrective de 2005/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2005* — dont l'objet a été indiqué

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA, CULLEN et JENNISSON, M<sup>me</sup> DRIEDGER ainsi que M. MARTINDALE font des déclarations de député.

---

L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 33 — *Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. GERRARD et MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

**Jeudi 2 juin 2005**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU ainsi que MM. MAGUIRE et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M<sup>me</sup> TAILLIEU pour la reprise du débat.

M. REIMER intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 39 — *Loi sur l'immunité des détenteurs d'unités de sociétés de placement/The Investment Trust Unitholders' Protection Act*.

Le débat se poursuit.

MM. LOEWEN et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

**Jeudi 2 juin 2005**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 41 — *Loi sur les conducteurs et les véhicules et Loi modifiant le Code de la route/The Drivers and Vehicles Act and The Highway Traffic Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. MAGUIRE et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 50 — *Loi corrective de 2005/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2005*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. LAMOUREUX et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* BJORNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BJORNSON, M. CUMMINGS, M<sup>me</sup> DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

**Jeudi 2 juin 2005**

---

M. le *ministre* BJORNSON dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 48.

(Document parlementaire n° 88)

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* RONDEAU de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 51 — *Loi sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* RONDEAU ainsi que MM. LOEWEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de siéger le mardi 7 juin 2005 de 9 heures à midi afin d'examiner la motion d'adhésion et convient de poursuivre les affaires courantes à 13 h 30.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité que les comités permanents qui seront saisis d'un projet de loi lundi ou mardi en feront rapport à l'Assemblée le jour suivant. Ces projets de loi seront examinés à l'étape du rapport, de l'approbation et de la troisième lecture le jour où il en sera fait rapport.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité que le groupe du Comité des subsides devant se réunir lundi soir se réunira également, s'il y a lieu, le mardi 7 juin 2005 à 9 h 30, pendant qu'elle siège.

---

La séance est levée à 17 h 45, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes